

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE**

SEANCE DU 18 JUIN 2026
DELIBERATION n°24-2026

* * *

Date de la convocation : 10 juin 2026

OBJET :

BLEONE – Diagnostic hydromorphologique de la Bléone et ses principaux affluents (programme n°173)

** Approbation du programme d'étude, du montant prévisionnel, du plan de financement et des demandes de subventions*

(AFFAIRE RELEVANT DE MISSIONS GEMAPI)

Nombre total de membres :	15
Nombre de présents à voix délibérative :	12
Nombre de pouvoirs :	00

Présents :

- FIAERT Claude
- COLLOMP Gérard
- ESMIOL Gérard
- IAVARONE Gérard
- GOUIN Benoit
- FABRE Jean Luc
- FERRAND Romain
- LEBRE Fabien
- MAÏSSE Anthony
- MAZZOLI Jean
- TOESCA Elie
- ZANARTHU HAYER Italo

Excusés :

- BONDIL Claude
- BAILLE Denis
- GIRAUD Vincent

Vu la convention de délégation des missions des items GEMAPI signée par Provence Alpes Agglomération (PAA) et le Syndicat Mixte Asse Bléone et plus particulièrement l'action GeBle1b inscrite à l'annexe 2 de ladite-convention et portant sur l'actualisation du volet « transport solide » du Schéma SOGREAH.

Vu la délibération n°10-2026 du Comité Syndical du 05 mars 2026 approuvant la phase 1 du Contrat Eau et Climat 2026-2030 du bassin versant de la Bléone.

Vu l'action MAH-2 inscrite à la phase 1 du programme d'actions du Contrat Eau et Climat du bassin versant de la Bléone et portant sur l'élaboration d'un diagnostic hydromorphologique sur la Bléone et ses principaux affluents et identification d'orientations de gestion

Considérant le budget initialement inscrit pour cette action ; à savoir 180 000 €HT.

Considérant le plan de financement unique proposé cette étude ; à savoir :

	Taux (sur le montant HT)	Montant
Agence de l'Eau	70 %	126 000.00
Région Provence Alpes Côte d'Azur	10 %	18 000.00
Autofinancement	20 %	36 000.00

Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le montant du projet et le plan de financement prévisionnels en ce qui concerne l'élaboration d'un diagnostic hydromorphologique sur la Bléone et ses principaux affluents et identification d'orientations de gestion (action MAH 2 du Contrat Eau et Climat du bassin versant de la Bléone).

AUTORISE le Président du Syndicat Mixte Asse Bléone à solliciter les subventions conformément au plan de financement proposé.

DIT que les dépenses liées à cette opération sont inscrites en section d'investissement au BP 2026 (programme n°173).

MANDATE le Président pour signer tous documents, effectuer toutes démarches pour parvenir à la réalisation des opérations.

Fait à DIGNE LES BAINS
Les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Claude FIAERT

